

E.P.M.S. Marie du Merle
Arrivé le :

25 OCT. 2024

Rue de la Source
14290 ORBEC

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu les orientations budgétaires fixées par le Conseil Départemental en sa séance du 11 décembre 2023 pour les établissements sociaux et médico-sociaux ;
Vu l'arrêté de tarification du 22 avril 2024 relatif au FAM Marie du Merle
Vu mon courrier du 17 octobre 2024

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le présent arrêté concerne l'établissement suivant :

**FAM MARIE DU MERLE
RUE DE LA SOURCE
14290 ORBEC
n° FINESS : 140026386
n° SIRET : 26140098000056**

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté du 22 avril 2024 visé précédemment est modifié sur les bases suivantes :

Conformément aux dispositions du premier alinéa du IV bis de l'article L.314-7 du CASF, le prix de journée de reconduction provisoire, applicable au 1er janvier 2025, est fixés comme suit:

Prix de Journée Internat* : 144,78 €

*le tarif internat comprend l'hébergement et l'accueil de jour

ARTICLE 3 :

Conformément aux orientations budgétaires citées en références, le Président du conseil départemental du Calvados procède au versement d'une dotation pérenne de 50 000 € visant le rebasage de la tarification de l'établissement désigné ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis Greffe du TITSS Cour Administrative d'Appel de NANTES, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES Cedex. Le délai de recours est d'un mois franc à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.

ARTICLE 5 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'établissement concerné.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services du Département du Calvados et le Directeur de l'établissement ou du service intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

17 OCT. 2024

Fait à CAEN, le

Pour le président du conseil départemental
et par délégation
L'adjoint à la directrice générale adjointe
de la solidarité
Le directeur d'appui aux politiques sociales

PREFECTURE DU CALVADOS

18 OCT. 2024

COURRIER

Serge DUCONGET